

Refus de la conscription

Je suis persuadé que la non-violence est une règle de conduite nécessaire pour vivre en société et qu'on ne pourra instaurer une paix durable que si l'on renonce à faire usage des engins de destruction et à exercer une politique de dissuasion (pour faire place à une politique de confiance mutuelle).

En raison de mes convictions:

- Je me solidarise avec tous ceux qui combattent toutes formes de violence et ont le respect de la dignité humaine.
- Il m'est impossible d'admettre l'ingérence des autorités dans mes occupations quotidiennes.
- Je ne peux coopérer avec quiconque cherche à imposer quoi que ce soit par la force.
- Je suis prêt à transgresser toute loi qui va à l'encontre de ma conscience.

C'est pourquoi je refuse:

- La conscription et le service militaire obligatoire qui amènent à utiliser des moyens que je réproûve (pourquoi ne pas envisager un service militaire facultatif?).
- Le bénéfice de la loi du 21 décembre 1963 qui impose un service civil dans un organisme accrédité par l'État, alors que je veux servir la société de la façon que j'estime la plus appropriée à mes capacités et à mes aptitudes.

Je sais quelles peuvent être les conséquences de mon refus, mais j'userai contre tous les moyens de contrainte qu'on m'opposera du droit imprescriptible pour tout citoyen:

LA DÉSŒBÉISSANCE CIVILE

Dès maintenant, j'affirme l'incompétence des tribunaux militaires et civils à juger de mon opinion et des actes qui en découlent.

Christian Carré